

COMMUNE DE LOCHWILLER**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
03 avril 2018**

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les Adjoint au Maire : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- Les Conseillers : Mme DAUL Hélène et MM. ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain et SCHAFFNER Roland et VAN DER GIESSEN Marten.

ORDRE DU JOUR

- 1) *Rénovation bâtiment communal 6 rue Eglise*
- 2) *Travaux salle polyvalente*
- 3) *Divers et informations*

1) Rénovation bâtiment communal 6 rue Eglisea) Attribution des lots

Vu l'ouverture des plis effectuée par la commission d'appel d'offres en date du 26 mars 2018 ;

Madame le Maire expose aux conseillers les résultats suivants :

Désignation des lots	Nombre d'offres reçues	Estimation de chaque lot par le maître d'oeuvre en € HT	Offre la moins disante en € HT	Entreprises retenues
<u>Lot n° 1</u> : Couverture - zinguerie	3	46 000	<u>37 260,20</u>	CZR FISCHER
<u>Lot n° 2</u> : Menuiserie extérieure PVC - volets alu	3	49 800	<u>45 639,50</u>	BIEBER PVC
<u>Lot n° 3</u> : Electricité	1	2 500	/	Lot à passer en marché négocié
<u>Lot n° 4</u> : Peinture intérieure	7	31 700	<u>12 500,00</u>	LS2A PEINTURES
<u>Lot n° 5</u> : Revêtement de sol PVC	4	24 500	<u>10 856,60</u>	SOCOBRI
<u>Lot n° 6</u> : Peinture extérieure - échafaudage	5	15 000	/	<i>Nouvelle insertion</i>

Lot n°7 : Plâtrerie	/	1 000	/	Lot à passer en marché négocié
Lot n°8 : Chauffage gaz	2	42 000	<u>37 145,00</u>	ZIEGELMEYER
Total	25	212 500	<u>143 401,30</u>	/

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité les offres de chaque candidat pour les lots 1,2,4,5 et 8 du marché de rénovation du bâtiment et des logements communaux du 6 rue de l'Eglise.

b) Offre PRIMAGAZ

Yves GOETZ, adjoint au Maire, présente aux membres du conseil une proposition commerciale de Primagaz dans le cadre du changement de chauffage des logements communaux.

Le contrat est prévu pour une durée de 5 ans renouvelé chaque année par tacite reconduction. La commune bénéficie d'un tarif garanti de 740 euros HT la tonne pendant 24 mois. Dans le cadre de la conversion des logements communaux, la mise en place d'une nouvelle citerne est facturée 1 euro. Primagaz alloue une aide de 500 euros HT pour l'installation d'une nouvelle chaudière gaz collective.

L'abonnement annuel aux services Primagaz est facturé 120 euros TTC.

Le Conseil Municipal prend connaissance des conditions de cette offre et statuera lors d'une prochaine séance.

2) Travaux salle polyvalente

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal 2 offres de prix concernant le rabaissement des cassettes de chauffage et la pose d'une VMC dans la salle polyvalente :

Entreprise ALSA SANICHAUF de Marmoutier : 1 933,20 € TTC

Entreprise ALSA SANICHAUF de Marmoutier : 11 944,80 € TTC

Yves GOETZ s'abstient pour le vote.

Décision : le Conseil Municipal retient à l'unanimité les 2 offres de prix mentionnées ci-dessus.

3) Divers et informations

Néant